



HOTEL  
FACHSCHULE  
THUN

# Calcul pour la déduction forfaitaire

Calcul pour la déduction forfaitaire mensuelle  
pour le logement et la nourriture

# Sommaire

<b>Avant-propos</b>	<b>3</b>
<b>Hôtel-écoles de l'École hôtelière de Thoue</b>	<b>4</b>
<b>Extrait de la convention sur les conditions de travail et la rémunération des apprenti(e)s dans la restauration et l'hôtellerie suisses</b>	<b>6</b>
<b>Variante 1 GHI, EHI, SPH, EMH</b> (Hébergement dans l'entreprise formatrice, repas dans l'entreprise formatrice, Hôtel-école)	<b>7</b>
<b>Variante 2 GHI, EHI, SPH, EMH</b> (Hébergement privé, repas dans l'entreprise formatrice, Hôtel-école)	<b>8</b>
<b>Variante 3 GHI, EHI, SPH, EMH</b> (Hébergement privé, repas privés, Hôtel-école)	<b>9</b>
<b>Variante 1 Spécialiste en communication hôtelière CFC</b> (Hébergement dans l'entreprise formatrice, repas dans l'entreprise formatrice, Hôtel-école)	<b>10</b>
<b>Variante 2 Spécialiste en communication hôtelière CFC</b> (Hébergement privé, repas dans l'entreprise formatrice, Hôtel-école)	<b>11</b>
<b>Variante 3 Spécialiste en communication hôtelière CFC</b> (Hébergement privé, repas privés, Hôtel-école)	<b>13</b>

## Légende

- Gestionnaire en hôtellerie-intendance CFC & Spécialiste en hôtellerie CF
- Employé-e en hôtellerie-intendance AFP & Employé-e en hôtellerie AFP
- Spécialiste en communication hôtelière CFC SPEC0

# Avant-propos

Le modèle d'hôtel-école – une valeur ajoutée pour les entreprises et les apprentis. Les hôtels-écoles de l'École hôtelière de Thoun sont des écoles professionnelles reconnues par la Confédération et les cantons. Ils sont gérés comme des internats et l'enseignement y est dispensé sous forme de cours blocs. Pendant les deux périodes de cours par an, les apprentis peuvent se concentrer pleinement sur le programme de l'école. La vie en communauté dans l'internat favorise également les compétences sociales telles que l'aptitude à travailler en équipe et la responsabilité personnelle. Pour les entreprises, l'avantage est évident: elles savent ce que les apprentis apprennent durant le cours bloc et elles peuvent mettre à contribution les jeunes de manière optimale pendant les six mois qui suivent, jusqu'au prochain cours bloc.

# Hôtel-écoles de l'École hôtelière de Thoune

## Vos avantages en tant qu'entreprise formatrice

- Soutien dans la sélection des apprentis en ce qui concerne les exigences scolaires
- Encadrement complet et individuel des apprentis (Cours professionnels et CIE)
- Entretiens conseils individuels pour les responsables de la formation dans les affaires scolaires

## Vos avantages en tant qu'apprenti

- Acquisition de compétences professionnelles et sociales
- Soutien de l'assistante sociale en milieu scolaire lors de difficultés scolaires et privées
- Formation à l'utilisation du dossier de formation ou du dossier de formation et des prestations



### Formation à l'Hôtel-école

<b>Spécialiste en hôtellerie CFC Gestionnaire en hôtellerie- intendance CFC</b>	<b>1<sup>ère</sup> année de formation</b>	<b>2<sup>e</sup> année de formation</b>	<b>3<sup>e</sup> année de formation</b>
	10 semaines	10 semaines	10 semaines
	2 × 5 semaines	2 × 5 semaines	2 × 5 semaines

Au total, la formation en hôtel-école des SPH et GHI est de 30 semaines, réparties sur six semestres.

<b>Spécialiste en communication hôtelière CFC</b>	<b>1<sup>ère</sup> année de formation</b>	<b>2<sup>e</sup> année de formation</b>	<b>3<sup>e</sup> année de formation</b>
	20 semaines	16 semaines	10 semaines
	2 × 10 semaines	2 × 8 semaines	2 × 5 semaines

Au total, la formation en hôtel-école des Speco est de 46 semaines, réparties sur six semestres.

<b>Employé-e en hôtellerie AFP Employé-e en hôtellerie- intendance AFP</b>	<b>1<sup>ère</sup> année de formation</b>	<b>2<sup>e</sup> année de formation</b>
	10 semaines	10 semaines
	2 × 5 semaines	2 × 5 semaines

Au total, la formation en hôtel-école des EMH et EMR est de 20 semaines, réparties sur quatre semestres.

Les calculs sont valables pour toute la formation (3 ans pour le CFC, deux ans pour l'AFP). Les frais d'internat et d'hébergement peuvent être déduits du salaire de l'apprenti par l'entreprise formatrice (taux AVS).

	Taux AVS	Taux hôtels-écoles
<b>Petit déjeuner</b>	3.50	4.50
<b>Dîner</b>	10.00	11.00
<b>Souper</b>	8.00	8.00
<b>Logement</b>	11.50	19.90

(Les changements de prix restent réservés)

# Extrait de la convention sur les conditions de travail et la rémunération des apprenti(e)s dans la restauration et l'hôtellerie suisses

## Art. 12 Logement

1. Si l'employeur met un logement à disposition de l'apprenant, il doit conclure un accord avec ce dernier.
2. En cas d'absence d'accord, il y a lieu d'appliquer les taux AVS en tant que loyer, soit actuellement CHF 11.50 par jour (état au 1<sup>er</sup> janvier 2007).
3. Le bail peut être modifié pendant la durée des rapports d'apprentissage par entente réciproque.
4. Le bail prend fin en tous cas en même temps que les rapports d'apprentissage. Pendant la durée des rapports d'apprentissage, le bail peut être résilié en respectant les délais de résiliation fixés dans le Code des obligations.

## Art. 13 Nourriture

1. Les frais de nourriture (petit déjeuner, dîner, souper) doivent être convenus par écrit entre l'employeur et l'apprenant. Les formules correspondantes sont disponibles auprès des associations.
2. En cas d'absence d'accord, il y a lieu d'appliquer les taux AVS, soit par jour CHF 3.50 petit déjeuner, CHF 10.00 dîner et CHF 8.00 souper (état au 1<sup>er</sup> janvier 2007). Seuls les repas effectivement pris pourront être facturés.
3. Si un montant forfaitaire a été convenu, il faudra tenir compte des jours de repos hebdomadaires, des vacances, des jours scolaires, etc., durant lesquels les repas ne sont pas régulièrement pris dans l'établissement.
4. Pendant la durée du contrat d'apprentissage, l'arrangement concernant la restauration peut être modifié d'un commun accord.

**Les calculs suivants doivent être considérés à titre d'exemple. Ils se basent sur la CCNT (convention collective nationale de travail pour l'hôtellerie-restauration suisse) et constituent des exigences minimales à respecter. L'entreprise formatrice est donc libre d'accorder plus de jours de vacances et de repos. De plus, les congés de maladie ou les jours d'absence ne sont pas inclus dans le calcul.**

# Variante 1 GHI, EHI, SPH, EMH

(Hébergement dans l'entreprise formatrice, repas dans l'entreprise formatrice, Hôtel-école)

## Formations initiales

- Gestionnaire en hôtellerie-intendance CFC & Spécialiste en hôtellerie CF
- Employé-e en hôtellerie-intendance AFP & Employé-e en hôtellerie AFP

## Base de calcul

- Chambre mise à disposition par l'entreprise formatrice
- Repas pris dans l'entreprise formatrice
- Hôtel-école

## Calculs

### Jours

Calcul des jours que l'apprenti passe dans l'entreprise formatrice:

365 jours – 135 jours = 230 jours (y compris 50 jours à l'Hôtel-école)

365 jours – 135 jours – 50 jours = 180 jours (sauf 50 jours à l'Hôtel-école)

Calcul des jours que l'apprenti ne passe **pas** dans l'entreprise formatrice au cours d'une année:

Vacances (5 semaines)	35 jours
Jours de congé sur 47 semaines	94 jours
Jours fériés par année	6 jours
<b>Total</b>	<b>135 jours</b>

### Frais de repas

230 jours × CHF 3.50 pour le petit déjeuner	CHF 805.00 : 12	CHF 67.10
230 jours × CHF 10.00 pour le déjeuner	CHF 2300.00 : 12	CHF 191.65
230 jours × CHF 8.00 pour le dîner	CHF 1840.00 : 12	CHF 153.35
<b>Total des frais pour les repas pris</b>	<b>CHF 4945.00 : 12</b>	<b>CHF 412.10</b>

### Frais d'hébergement<sup>1</sup>

360 jours × CHF 11.50 pour l'hébergement	CHF 4140.00 : 12	CHF 345.00
--	------------------	------------

### Frais d'hébergement et de repas – calcul par mois

Frais de repas par mois	CHF 412.10
Frais d'hébergement par mois	CHF 345.00
<b>Total de la déduction forfaitaire du salaire brut par mois</b>	<b>CHF 757.10</b>

<sup>1</sup>année = 360 jours (Base de calcul selon l'administration fiscale)

# Variante 2 GHI, EHI, SPH, EMH

(Hébergement privé, repas dans l'entreprise formatrice, Hôtel-école)

## Formations initiales

- Gestionnaire en hôtellerie-intendance CFC & Spécialiste en hôtellerie CF
- Employé-e en hôtellerie-intendance AFP & Employé-e en hôtellerie AFP

## Base de calcul

- Hébergement privé
- Repas dans l'entreprise formatrice
- Hôtel-école

## Calculs

### Jours

Calcul des jours que l'apprenti passe dans l'entreprise formatrice:  
365 jours – 135 jours = 230 jours (y compris 50 jours à l'Hôtel-école)

Calcul des jours que l'apprenti ne passe **pas** dans l'entreprise formatrice au cours d'une année:

Vacances (5 semaines)	35 jours
Jours de congé sur 47 semaines	94 jours
Jours fériés par année	6 jours
<b>Total</b>	<b>135 jours</b>

### Frais de repas

230 jours × CHF 3.50 pour le petit déjeuner	CHF 805.00 : 12	CHF 67.10
230 jours × CHF 10.00 pour le déjeuner	CHF 2300.00 : 12	CHF 191.65
230 jours × CHF 8.00 pour le dîner	CHF 1840.00 : 12	CHF 153.35
<b>Total des frais pour les repas pris</b>	<b>CHF 4945.00 : 12</b>	<b>CHF 412.10</b>

### Frais d'hébergement<sup>2</sup>

66 jours × CHF 11.50 pour l'hébergement	CHF 759.00 : 12	CHF 63.25
---	-----------------	-----------

### Frais d'hébergement et de repas – calcul par mois

Frais de repas par mois	CHF 412.10
Frais d'hébergement par mois	CHF 63.25
<b>Total de la déduction forfaitaire du salaire brut par mois</b>	<b>CHF 475.35</b>

<sup>2</sup> Les apprentis voyagent deux fois par an à la fin du cours le vendredi

# Variante 3 GHI, EHI, SPH, EMH

(Hébergement privé, repas privés, Hôtel-école)

## Formations initiales

- Gestionnaire en hôtellerie-intendance CFC & Spécialiste en hôtellerie CF
- Employé-e en hôtellerie-intendance AFP & Employé-e en hôtellerie AFP

## Base de calcul

- Hébergement privé
- Repas privés
- Hôtel-école

## Calculs

### Jours

Calcul des jours que l'apprenti passe à l'Hôtel-école:  
365 jours – 135 jours – 180 jours = 50 jours

Calcul des jours que l'apprenti ne passe **pas** dans l'entreprise formatrice au cours d'une année:

Vacances (5 semaines)	35 jours
Jours de congé sur 47 semaines	94 jours
Jours fériés par année	6 jours
<b>Total</b>	<b>135 jours</b>

### Frais de repas (Hôtel-école)

50 jours × CHF 3.50 pour le petit déjeuner	CHF 175.00 : 12	CHF 14.60
50 jours × CHF 10.00 pour le déjeuner	CHF 500.00 : 12	CHF 41.65
50 jours × CHF 8.00 pour le dîner	CHF 400.00 : 12	CHF 33.35
<b>Total des frais pour les repas pris</b>	<b>CHF 1075.00 : 12</b>	<b>CHF 89.60</b>

### Frais d'hébergement (Hôtel-école)<sup>3</sup>

66 jours × CHF 11.50 pour l'hébergement	CHF 759.00 : 12	CHF 63.25
---	-----------------	-----------

### Frais d'hébergement et de repas – calcul par mois

Frais de repas par mois	CHF 89.60
Frais d'hébergement par mois	CHF 63.25
<b>Total de la déduction forfaitaire du salaire brut par mois</b>	<b>CHF 152.85</b>

<sup>3</sup> Les apprentis voyagent deux fois par an à la fin du cours le vendredi

# Variante 1 Spécialiste en communication hôtelière CFC

(Hébergement dans l'entreprise formatrice, repas dans l'entreprise formatrice, Hôtel-école)

## Formation initiale

■ Spécialiste en communication hôtelière CFC

## Base de calcul

- Chambre mise à disposition par l'entreprise formatrice
- Repas dans l'entreprise formatrice
- Hôtel-école

## Calculs

### Jours

1<sup>ère</sup> année de formation

365 jours – 135 jours = 230 jours (y compris 100 jours à l'Hôtel-école)

365 jours – 135 jours – 100 jours = 130 jours (sauf les jours à l'Hôtel-école)

2<sup>e</sup> année de formation

365 jours – 135 jours = 230 jours (y compris 80 jours à l'Hôtel-école)

365 jours – 135 jours – 80 jours = 150 jours (sauf les jours à l'Hôtel-école)

3<sup>e</sup> année de formation

365 jours – 135 jours = 230 jours (y compris 50 jours à l'Hôtel-école)

365 jours – 135 jours – 50 jours = 180 jours (sauf les jours à l'Hôtel-école)

Calcul des jours que l'apprenti ne passe **pas** dans l'entreprise formatrice au cours d'une année:

Vacances (5 semaines)	35 jours
Jours de congé sur 47 semaines	94 jours
Jours fériés par année	6 jours
<b>Total</b>	<b>135 jours</b>

### Frais de repas

230 jours × CHF 3.50 pour le petit déjeuner	CHF 805.00 : 12	CHF 67.10
230 jours × CHF 10.00 pour le déjeuner	CHF 2300.00 : 12	CHF 191.65
230 jours × CHF 8.00 pour le dîner	CHF 1840.00 : 12	CHF 153.35
<b>Total des frais pour les repas pris</b>	<b>CHF 4945.00 : 12</b>	<b>CHF 412.10</b>

### Frais d'hébergement<sup>4</sup>

360 jours × CHF 11.50 pour l'hébergement	CHF 4140.00 : 12	CHF 345.00
--	------------------	------------

### Frais d'hébergement et de repas – calcul par mois

Frais de repas par mois	CHF 412.10
Frais d'hébergement par mois	CHF 345.00
<b>Total de la déduction forfaitaire du salaire brut par mois</b>	<b>CHF 757.10</b>

<sup>4</sup> 360 jours (Base de calcul selon l'administration fiscale)

# Variante 2 Spécialiste en communication hôtelière CFC

(Hébergement privé, repas dans l'entreprise formatrice, Hôtel-école)

## Formation initiale

■ Spécialiste en communication hôtelière CFC

## Base de calcul

- Hébergement privé
- Repas dans l'entreprise formatrice
- Hôtel-école

## Calculs

### Jours

1<sup>ère</sup> année de formation

365 jours – 135 jours = 230 jours (y compris 100 jours à l'Hôtel-école)

365 jours – 135 jours – 100 jours = 130 jours (sauf les jours à l'Hôtel-école)

2<sup>e</sup> année de formation

365 jours – 135 jours = 230 jours (y compris 80 jours à l'Hôtel-école)

365 jours – 135 jours – 80 jours = 150 jours (sauf les jours à l'Hôtel-école)

3<sup>e</sup> année de formation

365 jours – 135 jours = 230 jours (y compris 50 jours à l'Hôtel-école)

365 jours – 135 jours – 50 jours = 180 jours (sauf les jours à l'Hôtel-école)

Calcul des jours que l'apprenti ne passe **pas** dans l'entreprise formatrice au cours d'une année:

Vacances (5 semaines)	35 jours
Jours de congé sur 47 semaines	94 jours
Jours fériés par année	6 jours
<b>Total</b>	<b>135 jours</b>

### Frais de repas

230 jours × CHF 3.50 pour le petit déjeuner	CHF 805.00 : 12	CHF 67.10
230 jours × CHF 10.00 pour le déjeuner	CHF 2300.00 : 12	CHF 191.65
230 jours × CHF 8.00 pour le dîner	CHF 1840.00 : 12	CHF 153.35
<b>Total des frais pour les repas pris</b>	<b>CHF 4945.00 : 12</b>	<b>CHF 412.10</b>

**Frais d'hébergement (Hôtel-école)<sup>5</sup>**

1 <sup>ère</sup> année de formation			
136 jours × CHF 11.50 pour l'hébergement	CHF 1564.00	: 12	CHF 130.35
2 <sup>e</sup> année de formation			
108 jours × CHF 11.50 pour l'hébergement	CHF 1242.00	: 12	CHF 103.50
3 <sup>e</sup> année de formation			
66 jours × CHF 11.50 pour l'hébergement	CHF 759.00	: 12	CHF 63.25

**Calcul par mois total des coûts**

1 <sup>ère</sup> année de formation			
Hébergement CHF 130.35 + nourriture CHF 412.10			CHF 542.45
2 <sup>e</sup> année de formation			
Hébergement CHF 103.50 + nourriture CHF 412.10			CHF 515.60
3 <sup>e</sup> année de formation			
Hébergement CHF 63.25 + nourriture CHF 412.10			CHF 475.35

<sup>5</sup> Les apprentis voyagent deux fois par an à la fin du cours le vendredi

# Variante 3 Spécialiste en communication hôtelière CFC

(Hébergement privé, repas privés, Hôtel-école)

## Formation initiale

■ Spécialiste en communication hôtelière CFC

## Base de calcul

- Hébergement privé
- Repas privés
- Hôtel-école

## Calculs

### Jours

1<sup>ère</sup> année de formation

365 jours – 135 jours = 230 jours (y compris 100 jours à l'Hôtel-école)

365 jours – 135 jours – 100 jours = 130 jours (sauf les jours à l'Hôtel-école)

2<sup>e</sup> année de formation

365 jours – 135 jours = 230 jours (y compris 80 jours à l'Hôtel-école)

365 jours – 135 jours – 80 jours = 150 jours (sauf les jours à l'Hôtel-école)

3<sup>e</sup> année de formation

365 jours – 135 jours = 230 jours (y compris 50 jours à l'Hôtel-école)

365 jours – 135 jours – 50 jours = 180 jours (sauf les jours à l'Hôtel-école)

Calcul des jours que l'apprenti ne passe **pas** dans l'entreprise formatrice au cours d'une année:

Vacances (5 semaines)	35 jours
Jours de congé sur 47 semaines	94 jours
Jours fériés par année	6 jours
<b>Total</b>	<b>135 jours</b>

### Frais des repas (Hôtel-école)

1<sup>ère</sup> année de formation

100 jours × CHF 3.50 pour le petit déjeuner CHF 350.00 : 12 CHF 29.15

100 jours × CHF 10.00 pour le déjeuner CHF 1000.00 : 12 CHF 83.35

100 jours × CHF 8.00 pour le dîner CHF 800.00 : 12 CHF 66.65

Frais de repas (déduction forfaitaire) CHF 2150.00 : 12 CHF 179.15

2<sup>e</sup> année de formation

80 jours × CHF 3.50 pour le petit déjeuner CHF 280.00 : 12 CHF 23.35

80 jours × CHF 10.00 pour le déjeuner CHF 800.00 : 12 CHF 66.65

80 jours × CHF 8.00 pour le dîner CHF 640.00 : 12 CHF 53.35

Frais de repas (déduction forfaitaire) CHF 1720.00 : 12 CHF 143.35

3<sup>e</sup> année de formation

50 jours × CHF 3.50 pour le petit déjeuner CHF 175.00 : 12 CHF 14.60

50 jours × CHF 10.00 pour le déjeuner CHF 500.00 : 12 CHF 41.65

50 jours × CHF 8.00 pour le dîner CHF 400.00 : 12 CHF 33.35

Frais de repas (déduction forfaitaire) CHF 1075.00 : 12 CHF 89.60

**Frais d'hébergement (Hôtel-école)<sup>6</sup>**

1 <sup>ère</sup> année de formation			
136 jours × CHF 11.50 pour l'hébergement	CHF 1564.00	: 12	CHF 130.35
2 <sup>e</sup> année de formation			
108 jours × CHF 11.50 pour l'hébergement	CHF 1242.00	: 12	CHF 103.50
3 <sup>e</sup> année de formation			
66 jours × CHF 11.50 pour l'hébergement	CHF 759.00	: 12	CHF 63.25

**Calcul par mois total des coûts**

1 <sup>ère</sup> année de formation			
Hébergement CHF 130.35 + frais de repas CHF 179.15			CHF 309.50
2 <sup>e</sup> année de formation			
Hébergement CHF 103.50 + frais de repas CHF 143.35			CHF 246.85
3 <sup>e</sup> année de formation			
Hébergement CHF 63.25 + frais de repas CHF 89.60			CHF 152.85

<sup>6</sup> Les apprentis voyagent deux fois par an à la fin du cours le vendredi

**Hôtels-écoles de l'École hôtelière de Thoune**

Hubelweg 2

CH-3800 Matten bei Interlaken

Tél. +41 21 331 40 70

welcome.romandie@hotelbildung.ch

www.hfthun.ch

www.hotels-ecoles.ch

École hôtelière de Thoune, mai 2024